

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-20

MARCHE D'ETUDE RELATIF A LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'ACTIVATION VERS L'EMPLOI (PDIAE) STRATEGIQUE

Notre Assemblée s'est engagée depuis le 1er janvier 2004, date d'effet de la loi portant décentralisation du RMI, dans un effort constant d'adaptation de nos politiques d'insertion aux besoins des populations bénéficiaires et au tissu économique local.

Nous avons en particulier porté toute notre attention à créer un service d'insertion de proximité, à travers les Commissions Locales d'Insertion (CLI) et le tissu de nos pôles médico-sociaux.

Nous avons fixé trois objectifs prioritaires à l'amélioration du programme départemental d'insertion et d'activation vers l'emploi (PDIAE), que je vous rappelle pour mémoire :

- répondre aux besoins des usagers en adéquation avec la situation de l'emploi local ;
- assurer une évaluation de notre politique d'insertion ;
- nous doter d'un PDIAE stratégique et pluriannuel.

Par délibération en date du 2 mars 2007 notre Assemblée a engagé une étude portant sur la situation de l'emploi local dont les conclusions ont été remises, le 26 novembre 2007, et ont été intégrées dans l'appel à projets du PDIAE 2008.

Par ailleurs, le PDIAE 2008 a retenu deux actions ayant pour thème l'évaluation de notre politique d'insertion et de la typologie des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI).

Ces deux objectifs ayant été atteints, notre Assemblée doit aujourd'hui parachever cet important effort d'adaptation de nos politiques d'insertion et adopter le principe d'une étude visant à la mise en oeuvre d'un PDIAE stratégique et pluriannuel.

Cette étude aura vocation à prendre en compte les modifications légales et réglementaires en matière de contrat unique d'insertion, de réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) et de revenu de solidarité active (RSA).

Je vous propose d'adopter le principe d'une étude d'accompagnement technique par un bureau d'études spécialisé pour la période août 2008 - mars 2009, l'objectif étant de lancer dès le 1er mars 2009 un PDIAE reformaté aux évolutions en cours.

Ce PDIAE devra rester fidèle à notre objectif de faciliter l'accès à l'emploi des publics les plus défavorisés, au plus près de la situation économique de chaque territoire.

Le suivi de cette étude sera confié aux membres du Comité de sélection de l'appel à projets du PDIAE en qualité de Comité de pilotage sous l'autorité du Président de notre 5ème Commission.

Le montant de ce marché d'étude est fixé à 25 000 €HT imputé à l'article 617 sous-fonction 544.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderai de bien vouloir en délibérer

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-20

**MARCHE D'ETUDE RELATIF A LA MISE EN OEUVRE
D'UN PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET
D'ACTIVATION VERS L'EMPLOI (PDIAE) STRATEGIQUE**

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Adopte le principe d'une étude d'accompagnement technique par un bureau d'études spécialisé pour la période août 2008 - mars 2009, l'objectif étant de lancer dès le 1er mars 2009 un PDIAE reformaté aux évolutions en cours étant entendu que ce PDIAE devra rester fidèle à l'objectif du Conseil Général de faciliter l'accès à l'emploi des publics les plus défavorisés, au plus près de la situation économique de chaque territoire ;

- Précise que le suivi de ce marché d'étude fixé à 25 000 €HT et imputé à l'article 617, sous-fonction 544, sera confié aux membres du Comité de sélection de l'appel à projets du PDIAE en qualité de Comité de pilotage sous l'autorité du Président de la 5ème Commission.

Adopté à l'unanimité.

Sous réserve qu'un rapport soit présenté dans les meilleurs délais à la Commission permanente sur l'ensemble des études déjà réalisées, les résultats de toutes ces études et les orientations qui en découlent en matière d'insertion durable dans l'emploi des bénéficiaires du RMI.

Le Président,